

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 16 août 2010 portant nomination à la Commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : SASP1030752A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5323-4, R. 5131-3, et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;  
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;  
Vu le décret n° 2009-631 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la santé et des sports ;  
Vu l'arrêté du 23 juin 2000 modifié relatif à la Commission de cosmétologie prévue à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission de cosmétologie, pour une durée de trois ans renouvelable :

a) En raison de leur compétence en matière de produits cosmétiques

#### 1. En qualité de professeurs d'unité de formation et de recherche de médecine

##### *Titulaires*

M. Beani (Jean-Claude).  
M. Revuz (Jean).  
M. Stalder (Jean-François).

##### *Suppléants*

Mme Dréno (Brigitte).  
M. Humbert (Philippe).  
Mme Perault-Pochat (Marie-Christine).

#### 2. En qualité de professeurs d'unité de formation et de recherche de pharmacie

##### *Titulaires*

Mme Baillet-Guffroy (Arlette).  
Mme Bolzinger (Marie-Alexandrine).  
Mme Marti-Mestres (Gilberte).

##### *Suppléants*

M. Anton (Robert).  
Mme Falson (Françoise).  
Mme Coiffard (Laurence).

#### 3. En qualité de médecins titulaires de la capacité de médecine en allergologie ou compétents qualifiés en allergologie ou choisis en raison de leur compétence dans le domaine de l'immunologie

##### *Titulaires*

Mme Milpied-Homsy (Brigitte).  
Mme Vigan (Martine).

*Suppléants*

M. Nicolas (Jean-François).  
Mme Pecquet (Catherine).

**4. En qualité de médecins spécialistes qualifiés en dermatologie et vénéréologie**

*Titulaire*

M. Jeanmougin (Michel).

*Suppléante*

Mme Oliveres-Ghouti (Catherine).

**5. En qualité de médecins choisis en raison de leur compétence  
en stomatologie ou de chirurgiens-dentistes**

*Titulaire*

M. Descroix (Vianney).

*Suppléante*

Mme Forest (Nadine).

**6. En qualité de médecins ou de pharmaciens choisis en raison de leur compétence  
dans le domaine de la toxicologie**

*Titulaires*

M. Lafon (Dominique).  
M. Manel (Jacques).

*Suppléants*

M. Hubert (François).  
Mme Jean-Pastor (Marie-Josèphe).

**7. En qualité de pharmaciens ou de docteurs ès sciences choisis en raison  
de leur compétence dans le domaine de la chimie**

*Titulaire*

M. Lepoittevin (Jean-Pierre).

*Suppléant*

M. Kaloustian (Jacques).

**8. En qualité de pharmaciens ou de docteurs ès sciences choisis en raison  
de leur compétence dans le domaine de la microbiologie**

*Titulaire*

Mme Mielcarek (Christine).

*Suppléant*

M. Niel (Philippe).

**9. En qualité de pharmaciens ou de docteurs ès sciences choisis en raison  
de leur compétence dans le domaine de la pharmacologie**

*Titulaire*

Mme Lafforgue (Christine).

*Suppléante*

Mme Gelot-Laffitte (Agathe).

*b)* À titre consultatif en qualité de personnalités scientifiques exerçant dans l'industrie des produits cosmétiques ou la représentant

*Titulaires*

M. Brin (André-Jean).  
Mme Dux (Anne).  
M. Toutain (Hervé).

*Suppléants*

M. Bourrust (François).  
M. Fromageot (Claude).  
M. Courtellemont (Pascal).

*c)* À titre consultatif en qualité de représentants des organismes de consommateurs faisant partie du Conseil national de la consommation

*Titulaire*

Mme Balmain (Nicole).

*Suppléante*

Mme Badoux (Anne).

Article 2

Est nommé président de la commission : M. Revuz (Jean).

Est nommée vice-présidente de la commission : Mme Marti-Mestres (Gilberte).

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 16 août 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN